

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/27/2020041584/justel>

Dossier numéro : 2020-05-27/06

Titre

27 MAI 2020. - Arrêté ministériel prolongeant d'un mois les mesures liées à la crise COVID-19 et relatives à l'interdiction temporaire des restrictions d'accès à la distribution publique de l'eau

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 05-06-2020 page : 41144

Entrée en vigueur : 27-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les effets des mesures prises par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2020 relatif à l'interdiction temporaire des restrictions d'accès à la distribution publique de l'eau en raison des mesures d'urgence prises pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 sont prolongés jusqu'au 30 juin 2020.

[Art. 2](#). Le présent arrêté est notifié à chaque distributeur d'eau de Wallonie.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.